

Soudan

[Retour aux Conseils par pays](#)

Dernière mise à jour le : **26 septembre 2016** - Information toujours valide le : **2 mai 2017**

Sécurité

Pour votre sécurité, inscrivez-vous sur
Vérifiez que vous êtes bien assurés



Les interventions françaises menées dans le cadre des opérations Barkhane au Sahel, Sangaris en RCA et Chammal en Irak peuvent provoquer des réactions hostiles au Soudan, voire des actions de représailles. Il convient d'observer une vigilance accrue et de demander l'aide des autorités de police en cas d'incident.

Zone rouge

- La situation sécuritaire dans les cinq États fédérés du Darfour reste très instable. Les tensions persistent dans les camps de déplacés et dans les villes. Toute cette région (les cinq États du Darfour) est soumise à de fortes restrictions de circulation de la part des autorités locales. Des combats entre forces gouvernementales et forces rebelles s'y déroulent de manière récurrente ; parallèlement on assiste à un accroissement des heurts intercommunautaires et à une recrudescence d'actes de violence de nature criminelle (vols de véhicules, attaques à main armée, prise d'otages...). La force hybride des Nations Unies et de l'Union africaine a elle-même été prise pour cible à plusieurs reprises, de même que les travailleurs humanitaires.
- Il est rappelé en outre que les autorités règlementent strictement l'accès aux États du Kordofan Méridional et du Nil Bleu (régions limitrophes du Soudan du Sud), en raison de la poursuite de combats dont l'intensité ne se dément pas.
- En conséquence, **il est formellement déconseillé aux Français de se rendre dans les cinq États du Darfour ainsi que dans les États du Kordofan Méridional et du Nil Bleu et dans une partie du Kordofan septentrional (cf. carte).**

Les voyages dans la région du Djebel Ouanat - zone désertique frontalière située entre l'Égypte, le Soudan et la Libye - et dans le parc naturel de Dinder, dans l'Etat de Sennar, sont également formellement déconseillés.

Zone orange

Les déplacements en zone orange (cf. carte) sont déconseillés sauf raison impérative.

Il est recommandé d'éviter les quartiers de la banlieue de Khartoum où sont établis des camps de déplacés (Mayo, Soba, etc...), notamment le soir. En cas de déplacement en véhicule, il convient de s'assurer que les portes ne puissent être ouvertes de l'extérieur. En dépit d'un niveau de sécurité relativement bon à Khartoum, il est recommandé aux femmes de ne pas se promener seules dès la tombée de la nuit (risque d'agression : vol à l'arraché).

Si les déplacements dans ces zones doivent être limités au strict nécessaire, il y a lieu en outre, tout en rappelant l'importance des recommandations qui précèdent, de noter que ce zonage reste compatible avec les missions à caractère professionnel, avec les précautions d'usage et en veillant à en informer l'ambassade.

De manière générale, il est recommandé aux ressortissants français résidant ou voyageant au Soudan de se faire connaître de l'ambassade.

Risque terroriste

Compte tenu des menaces pesant d'une manière générale sur les intérêts occidentaux, y compris français, dans la zone sahélienne, le risque d'attaques visant des compatriotes, y compris à Khartoum, où la situation est calme et sous forte surveillance des services de sécurité, ne doit pas être sous-estimé. Il convient d'être vigilant.

Troubles socio-politiques

Les troubles socio-politiques ne sont pas exclus, comme l'ont montré les événements de mai-juin 2012 et de septembre 2013 (plusieurs dizaines de morts et de blessés). Les élections présidentielles du 13 avril 2015, qui ont vu O. El Bachir reconduit à la tête du pays, n'ont pas changé la donne. La détérioration continue des conditions de vie de la population et le resserrement de l'espace d'expression de la société pourraient provoquer des éruptions de violences.

Il est conseillé aux voyageurs d'être vigilants, d'éviter, dans certaines circonstances, les lieux propices aux rassemblements ("souks", abords des mosquées), et les mouvements de foule d'une manière générale. Il convient également de respecter scrupuleusement les us et coutumes et les lois soudanaises (cf. rubrique Entrée/Séjour et Infos utiles).

Accidents de plongée

Pour mémoire, à toutes fins utiles, il n'existe qu'un seul caisson de décompression à Port-Soudan. Il convient de s'assurer, lors de l'organisation du voyage, que le capitaine du bateau est à même d'obtenir un accès rapide au caisson en cas de besoin.

Permis de voyager

La plupart des déplacements dans le pays sont soumis à des restrictions imposées par la réglementation. Un "travel permit" est exigé pour tout déplacement hors de l'Etat de Khartoum.

Ce permis de voyager peut être sollicité lors du dépôt de la demande de visa dans les ambassades du Soudan à l'étranger. A Khartoum, il doit être sollicité auprès du ministère du tourisme et des représentations compétentes à cet effet. Il peut, en principe, être délivré dans un délai de 48 heures.

Tout ressortissant étranger est, en outre, tenu de s'enregistrer auprès des autorités locales (ministère de l'intérieur ou commissariat de police), dans les trois jours suivant son arrivée à Khartoum ; formalité à réitérer, le cas échéant, dans toute localité où il est prévu de résider, hors de la capitale.

